

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ADMINISTRATIFS

**ARRÊTÉ RELATIF AU TIRAGE AU SORT
DES JURÉS D'ASSISES DE LA VILLE
DE GARCHES POUR L'ANNÉE 2027**

SERVICE ÉLECTIONS

Le Maire de la Ville de Garches (Hauts-de-Seine),

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment ses articles 254 à 267 relatifs au jury,

Vu le décret n° 75-281 du 21 Avril 1975 portant création de la cour d'assises des Hauts-de-Seine à compter du 1^{er} Juin 1975,

Vu l'arrêté du Préfet des Hauts-de-Seine n° 2026-143 en date du 13 avril 2026, portant répartition des jurés près la Cour d'Assises des Hauts-de-Seine et fixant à 14 le nombre de jurés titulaires pour la Ville de Garches,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

Il sera procédé publiquement sous la présidence du Maire ou de son représentant, au tirage au sort des jurés d'assises de la Ville de Garches :

***Le mardi 12 mai 2026 à 09h00 en Mairie
(Service Etat Civil)***

Fait à Garches, le 14 Avril 2026
Le Maire,